

1 Comment puis-je déterminer le type de confinement nécessaire pour mon chantier ?

En phase préparatoire, l'analyse des risques doit être menée par le métier.

Celui-ci précise les critères à interroger pour orienter le choix du confinement :

- Ouverture de circuit, diamètre d'ouverture (DN supérieur à 80) et type de travail à effectuer.
- Manipulation d'objets contaminés et niveau de contamination.
- Couverture par confinement indirect.

2 Pourquoi et que vérifier d'avant d'entrer dans un SAS de confinement ?

Le contrôle du sas et des moyens de mise en dépression est prescrit au chargé de travaux avant tout accès.

Les principaux points d'attention sont les suivants :

- Intégrité du sas (≠ étanchéité).
- Fonctionnement correct du déprimogène si présent et requis.
- Présence de l'affiche stipulant les conditions d'intervention (validée par SPR).
- Présence et bon fonctionnement du contaminamètre.
- Présence d'une servante approvisionnée.
- Présence d'un sac déchets.

Nota : Effectuez un dépistage devant le sas et présentez-le au contaminamètre. Si déviation par rapport au bruit de fond, vous êtes en présence de contamination dispersée : sollicitez le SPR.

3 Que faire si je constate un écart sur mon SAS ?

Contactez la logistique afin de faire corriger les non-conformités.

De plus, un contrôle périodique de la conformité des sas est effectué par le SPR sur le TEM (1x/mois) et les AT (tous les 15 jours).

4 Peut-on modifier les conditions d'intervention sur un chantier à risque de contamination ?

Oui, celles-ci peuvent évoluer en fonction des phases du chantier.

Ces modifications sont **exclusivement réalisées par le SPR** après vérification de l'analyse des risques du chantier et/ou réalisation de contrôles radiologiques.

Nota : Pas d'accès dans un sas ne disposant pas de conditions d'accès.

5 Pourquoi appliquer de la laque sur les TEV avant le déshabillage ?

Le « laquage » de la TEV correspond à l'application d'un produit en spray (ex : TEMPOFIX) qui a la propriété de fixer la contamination à la tenue.

Cette étape est indispensable car sans laquage, lors du déshabillage, les particules radioactives fixées à la TEV sont susceptibles de se remettre en suspension, d'être inhalées, ingérées ou de se déposer sur la peau de l'intervenant.

Nota : Le respect du temps de séchage de la laque est important, il est indiqué sur le contenant du spray (généralement 60 secondes).